

FLOCCULCH

FICHE DE SÉCURITÉ		Révision : 1
Chaussettes floculantes		Le 05 septembre 2005
AXBCF1	Page :	1 de 3

**1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ****a) Identification de la substance ou du produit:**

1.1 Nom commercial : Chaussettes floculantes  
 1.2 Nom chimique : Sulfate d'aluminium  
 1.4 N° CAS : 497-19-8  
 1.5 N° EINECS : 10043-01-3

**b) Information de la société :**

AQUALUX International  
 Zone d'Activites de la Gare BP 135  
 13533 SAINT-REMY DE PROVENCE CEDEX  
 Tel : +33 (0) 490 92 75 00  
 Fax : +33 (0) 490 92 43 99

c) Téléphone d'urgence : **04 91 75 25 25 (Centre anti-poison)**

**2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Ingrédients dangereux	% p/p	Classification du danger	
sulfate d'alumine	97%	Xi	R36/37/38

**3 IDENTIFICATION DES RISQUES**

Risques pour les personnes: Nocif par ingestion, contact avec la peau et les yeux.

**4 PREMIÈRE AIDE**

	Symptômes et effets	Actions à effectuer
Contact avec la peau	Rougeur.	Enlever les vêtements souillés, laver la peau atteinte avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Douleur forte et larmoiement avec altérations de la vision.	Rincer immédiatement à grande eau pendant environ 15 min. Consulter un médecin.
Ingestion	Douleurs abdominales.	Rincer la bouche, boire de grandes quantités d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.
Inhalation	Néant.	Immédiatement éloigner de la source d'exposition. Transporter la personne à l'air libre. Consulter un médecin.

**5 MESURES POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appropriés : Eau / CO<sub>2</sub>  
 Agents d'extinction qui ne doivent pas être utilisés : Pas connus.  
 Risques spéciaux particuliers résultant de l'exposition à la substance ou produit même, aux produits de combustion ou aux gaz produits : Le produit n'est pas inflammable, mais à hautes températures, il peut se décomposer.  
 Équipement de protection spéciale pour le personnel de la lutte contre les incendies : Utiliser les équipements de respiration autonome pour la protection des voies respiratoires, ainsi que des gants et des vêtements pour la protection de la peau.

FICHE DE SÉCURITÉ		Révision : 1
Chaussettes floculantes		Le 05 septembre 2005
AXBCF1		Page : 2 de 3

#### 6. MESURES A PRENDRE DANS LE CAS DE VERSEMENT ACCIDENTEL

**Mesures de précaution relatives à la personnes :** Porter un vêtement de protection approprié et des lunettes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Baliser la zone d'épandage et interdire l'accès aux personnes non autorisées. Intervention limitée au personnel qualifié muni de protections appropriées.

**Mesures de protection de l'environnement :** Endiguer et contenir l'épandage. Éviter le rejet direct à l'égout.

**Méthodes de nettoyage :** Pomper le produit dans un récipient de secours: en acier inoxydable ou en plastique. Neutraliser avec de la chaux ou du carbonate de soude. Ne pas rejeter à l'égout avant neutralisation (pH compris entre 5.5 et 8.5).

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation :** N'utiliser que des matériaux résistant aux acides oxydants forts. Éviter tout contact direct avec le produit. Ne pas pipeter le produit à la bouche.

**Stockage :** Prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter le rejet du produit dans les égouts et les cours d'eau. Sous les récipients, aménager une aire suffisamment étanche et présentant une dénivellation, afin qu'en cas de déversement accidentel le liquide soit dirigé vers une cuvette de retenue étanche où son accumulation ne présente aucun risque. Craint le gel. Emballages: Seau polyéthylène ou polypropylène homologué UN.

**Matières incompatibles :** Métaux et produits dégagant un gaz nocif ou toxique en présence d'un acide. Très corrosif vis à vis des métaux. Dégagement d'hydrogène qui forme avec l'air un mélange explosif.

#### 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

**Protection personnelle recommandée:**

**Protection respiratoire :** En cas de formation de brouillard, appareil de protection respiratoire autonome isolant.

**Protection des mains :** Gants polyéthylène de protection anti-acide.

**Protection des yeux :** Lunettes de sécurité étanches ou masque facial de protection. Prévoir des fontaines oculaires.

**Protection de la peau :** Vêtements appropriés pour la protection du corps et bottes anti-acides

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect:	pastilles sous feutrine blanche
Odeur:	nulle.
pH :	3.5
Prise en masse:	-12 °C
Densité:	1.15

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité :** Le produit est stable dans les conditions normales de stockage.

**Conditions à éviter :** Bases et produits dégagant un gaz dangereux en milieu acide ( chlorites, hypochlorites, sulfites,...)

FICHE DE SÉCURITÉ		Révision : 1
Chaussettes floculantes		Le 05 septembre 2005
AXBCF1		Page : 3 de 3

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë DL50 rat : 6207 mg / kg (matière première anhydre)  
 Effets locaux : Peut provoquer une légère irritation de la peau en cas de contact prolongé ou répété.  
 Irritant pour les yeux.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information générale sur le comportement de la substance dans l'environnement : Toxique pour les poissons et les algues. Ne pas verser directement aux rivières, lacs, etc..  
 Mobilité : Produit s'infiltrant facilement dans les sols  
 Bioaccumulation : Non biodégradable  
 Potentiel de bioaccumulation : N.D.  
 Toxicité aquatique : CE 50 (Daphnie: Daphnia magna) /24 h: 2 mg/l.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination du produit : Se conformer aux réglementations locales et nationales. Neutraliser avant rejet.  
 Élimination des emballages usés : Les conditionnements vidés et nettoyés peuvent être recyclés ou éliminés en conformité avec les réglementations ou envoyer dans un versoir autorisé ou dans un incinérateur.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Matière non soumise aux réglementations de transport RTMD, RID-ADR, OMI, IATA

### 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRES

15.1 N° CAS: 10043-01-03  
 15.2. Symbole de danger du produit: Xi : Irritant  
 15.4. Phrases R et S  
 R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
 S2 : Conserver hors de portée des enfants.  
 S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

N.A. = non applicable N.D. = non défini  
 Utilisation recommandée : Traitement des Eaux.  
 L'information ci-dessus est donnée de bonne foi d'après nos connaissances à ce jour.  
 L'accomplissement des indications contenues dans cette fiches de sécurité n'exempte pas l'utilisateur de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à sécurité et à la protection de l'environnement, qui sont de son exclusive responsabilité. Dans le cas de mélange avec d'autres substances, s'assurer que d'autres risques ne sont pas générés.